



**SCOT** - Schéma de Cohérence Territoriale  
& **PLUi** - Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
**de Mayenne Communauté**

**Éléments de diagnostic et premiers enjeux**  
(janvier 2017)

**Synthèse des travaux du groupe citoyen**

janvier, février, mars 2017

**Avis remis le 15 mars 2017**

Animé par le Conseil de développement de Haute Mayenne  
Ancienne Mairie, Place Cheverus 53100 Mayenne - Tél. : 07 80 34 00 91  
[cd@hautemayenne.org](mailto:cd@hautemayenne.org) <http://www.cdhautemayenne.fr>



**Bref historique de la démarche :** à la demande de Mayenne communauté, le Conseil de développement anime l'un des volets de la concertation citoyenne mise en place dans le cadre de la réalisation de son SCOT – PLUi – PLH.

**La démarche mise en place :**

- Validation en conseil d'administration du Conseil de développement de la démarche et de la demande, suivi d'échanges avec la chargée de mission urbanisme de la communauté de communes.
- Contribution à l'animation des trois réunions de lancement de la démarche mises en place par Mayenne communauté en utilisant le support présenté lors de cafés-débats citoyens « Aménagement du territoire et urbanisme : quels outils et quelle place pour le citoyen ? », en décembre 2016.
- Participation active à la présentation des premiers éléments du diagnostic à la réunion des personnes publiques associées, le 12 janvier 2017.
- Organisation de l'animation du groupe citoyen en vue de la rédaction d'un avis sur le diagnostic présenté le 12 janvier :
  - trois réunions de prise de connaissance et discussions en vue de la rédaction d'un avis du groupe ;
  - Relecture par les participants avant transmission de l'avis le 15 mars 2017.



**L'objectif des trois rencontres du groupe citoyen :** Créer un échange constructif et objectif pour émettre un avis partagé sur le diagnostic et les premiers enjeux du SCOT – PLUi de Mayenne communauté.

**L'animation du groupe citoyen :**

- La première réunion, **le jeudi 26 janvier**. Thème central : environnement au sens large, ainsi que le tourisme.
- La seconde réunion, **le jeudi 9 février**. Thèmes : évolution de la population, dynamique économique, mobilité et équipements - services.
- La troisième réunion, **le mardi 2 mars**. Thèmes : habitat ; apports complémentaires à la demande des participants ; préparation de l'avis partagé du groupe citoyen.
- Relecture critique de l'avis par les participants avant transmission au président de la communauté de communes et au vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat, le 15 mars.

**La présentation du format de l'avis :**

- **à gauche** = les enjeux présentés dans le diagnostic le 12 janvier 2017, en gras les sujets abordés dans l'avis du groupe, en gris, les ajouts du Conseil de développement ;
- **à droite** = **la contribution du groupe citoyen**,
  - **En bleu** : ce qui concerne les enjeux,
  - **En marron**, les compléments relatifs au diagnostic.

# PAYSAGES

## Enjeux du SCoT et du PLUi (diagnostic du 12/01/2017) :

- Continuer de favoriser l'accessibilité et la découverte de la Vallée de la Mayenne, des vallons et des forêts
- Préserver la diversité des paysages, et notamment le bocage, en tenant compte des besoins des activités agricoles
- **Préserver et mettre en valeur les paysages urbains et ruraux patrimoniaux**
- **Maitriser l'impact paysager du développement urbain et économique** notamment au vu des enjeux de covisibilité existante
- Accompagner le développement et la requalification\* des zones d'activités et des infrastructures pour une meilleure intégration paysagère

\* requalification : terme utilisé en urbanisme pour parler de rénovation, réhabilitation ou restructuration d'un lieu. (Précision ajoutée par le Conseil de développement)

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Accompagner les aménagements routiers de plantations d'alignement, notamment pour identifier les entrées de ville (exemples d'Ernée et de la RN 12 vers Pré-en-Pail).

# STRUCTURE DES ESPACES URBANISÉS

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- Préserver l'identité et le caractère des centres-bourgs, des villages et des hameaux
- Diversifier les formes bâties pour éviter la banalisation de l'espace urbain et des paysages, y compris ceux des franges en contact avec les espaces naturels et agricoles
- Favoriser les opérations qualitatives intégrées et connectées aux tissus existants
- **Maitriser la dispersion de l'habitat et s'orienter vers une optimisation des potentiels existants au sein des tissus urbains**
- **Tendre vers une consommation raisonnée de l'espace pour préserver les espaces agricoles et naturels**
- Patrimoine urbain : question du devenir des ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) de Jublains et Lassay-les-Châteaux

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- **Rénover l'habitat existant de préférence à la création de nouveaux lotissements.**
- **Densifier le tissu urbain (habitat, zones d'activités, ...) d'une manière générale afin de limiter la consommation d'espaces agricoles et/ou naturels et limiter l'usage individuel de la voiture.**
- **Fixer des objectifs chiffrés de densité urbaine dans les opérations nouvelles, avec une différenciation territoriale (différente à Mayenne, Lassay, Martigné-sur-Mayenne et dans les autres communes).**

# BIODIVERSITE ET COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- Préservation des **réservoirs de biodiversité** et des corridors écologiques structurants
- Restauration des continuités écologiques interrompues
- Eviter la fragmentation des espaces naturels, agricoles et forestiers et limiter leur diminution
- Renaturalisation des cours d'eau fortement modifiés et de leurs berges
- Préservation du bocage et reconstitution des trames bocagères fortement altérées
- **Identifier les éléments de « nature ordinaire » concourant au maintien de la biodiversité, y compris en ville ou en frange et pénétrantes des espaces urbanisés actuels et futurs**

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Nous émettons un accord de principe sur les enjeux proposés, mais il manque les diagnostics ZH, biodiversité et agricole pour compléter notre avis.
- Intégrer une compensation pour favoriser la préservation des zones humides (exemple : exonération de taxe foncière).

- Identifier et préserver les chemins creux caractéristiques du Nord Mayenne



# GESTION DES EAUX & RISQUES MAJEURS

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- **Renforcement de la protection de la ressource en eau** (état qualitatif et quantitatif)
- **Prévention des pollutions de l'eau :** gestion des eaux pluviales sur espaces publics et sur espaces privés, perméabilité des sols, **réseaux d'assainissement et traitement**
- Protection / restauration des milieux humides, notamment les zones d'expansion des crues
- **Non accentuation, voire réduction de la vulnérabilité du territoire aux différents risques** (par la répartition des modes d'occupation du sol, des prescriptions environnementales particulières)

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Renforcer la capacité de stockage du plan d'eau de St Fraimbault, par un dévasement et des mesures préventives limitant l'érosion des sols du bassin versant.
- Veiller à l'entretien et au suivi du bon fonctionnement des équipements existants (bassins de rétention, ...)
- Encourager les activités agricoles respectueuses de l'environnement : agriculture biologique, systèmes herbagers, préservation du bocage, ...
- Développer l'implantation de toits végétalisés sur les bâtiments industriels, pour la rétention et la gestion des eaux pluviales.
- **Interdire** toute nouvelle implantation augmentant la vulnérabilité du territoire aux risques majeurs.

Concernant le diagnostic, nous souhaitons obtenir les informations complémentaires suivantes :

- proportion de l'eau potable fournie par le plan d'eau et celle provenant des captages.
- identification de la nappe phréatique (une ou plusieurs ?)
- Gestions des eaux usées : quand une commune est non équipée, cela veut-il dire sans assainissement, malgré l'assainissement autonome ?

# QUALITE DE L'AIR, ENERGIES ET CLIMAT

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- Maîtrise des consommations énergétiques, des **rejets de Gaz à Effet de Serre (GES) et polluants atmosphériques** (isolation des bâtiments, développement des transports en commun et modes actifs...)
- **Contribuer au développement des énergies renouvelables** : énergies éolienne, hydraulique (barrage), valorisation de la biomasse (projet d'unité de méthanisation à Charchigné avec apports de 120 agriculteurs)
- **Poursuivre le développement de la filière bois** en lien avec l'entretien du bocage, la valorisation de la forêt locale et les chaufferies fonctionnant par bois déchiqueté ...
- (déplacé) Prise en compte des objectifs européens et nationaux, déclinés au niveau régional :
  - 23% de consommations d'énergie d'ici 2020,
  - stabilisation des émissions de GES à leur niveau de 1990,
  - 21% de la part des consommations d'énergie issus de sources renouvelables

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Développement de l'usage de véhicules moins émetteurs de rejets et polluants par les collectivités afin de donner l'exemple.
- Inciter - encourager l'implantation d'équipement de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires, photovoltaïque, géothermie, ...) dès la conception des bâtiments industriels et commerciaux.
- Développer l'implantation de toits végétalisés sur les bâtiments industriels.
- Maitriser le développement de la filière bois, en étant attentif aux performances en terme de rejets dans l'atmosphère (particules fines, ...). Mesures à mettre en place :
  - Favoriser les équipements « propres » (chaudières collectives, Norme Flamme verte, ....).
- Le rappel des objectifs européens à placer après les enjeux plus spécifiques au territoire.



# QUALITE DE L'AIR, ENERGIES ET CLIMAT

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- Poursuivre le développement de réseaux de chaleur (**Mayenne**)
- Anticipation des effets du changement climatique : végétalisation des espaces urbains, efficacité thermique des bâtiments (gestion des canicules), gestion du ruissellement (orages)

## Développement des carrières / sablières :

- Réduire la consommation d'espaces agricoles pour ces activités («*La SAFER bloque les ventes de terres agricoles* »)
- Maîtriser/ interdire leur remise en état en centre d'enfouissement technique des déchets (**SCOT**) (**projet à 5km du bourg de Champéon**) / voir notamment charte PNR Normandie Maine)
- Initier des démarches de remise en état « nature » avec ouverture au public, accès à l'eau, etc...

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Poursuivre le développement de réseaux de chaleur sur les opérations adéquates (sans spécifier «Mayenne »).
- Le sujet des carrières et sablière est important mais nous sommes surpris qu'il soit juste abordé dans les enjeux sans en faire état dans le diagnostic. Ce dernier pourrait apporter des informations sur le nombre de carrières en activités, les projets en cours (créations/extensions), les éventuels problèmes posés.
- **Supprimer** : SCOT et projet à 5 km du bourg de Champéon) / voir notamment charte PNR Normandie Maine

# NUISANCES SONORES - GESTION DES DECHETS

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- **Non accentuation, voire réduction de l'exposition de la population aux nuisances sonores** : y éviter de nouvelles implantations de projets de logements, contraintes d'isolation phonique, aménagements dédiés...
- **Intégrer la gestion des déchets dès la conception des opérations d'aménagement**
- Poursuite de l'amélioration de la gestion des déchets (réduction à la source, incitation au réemploi, au tri, au compostage...)
- Prise en compte des objectifs du Département pour 2018 :
  - Ordures Ménagères Résiduelles : 146 kg/an/habitant
  - Collecte sélective : 101 kg/an/habitant
  - Déchèterie : 223 kg/an/habitant
  - Maitriser l'évolution des site(s) d'enfouissement technique de déchets. (nouveaux sites ou extensions)
  - Disposer d'un réseau de déchetteries moderne et adapté aux besoins du territoire

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Développer la démarche « circulation apaisée » dans les agglomérations concernées par les nuisances sonores (vitesse limitée = maîtrise du niveau sonore)
- Installer la zone d'apports volontaires en entrée de lotissement, dès la conception.
- La mise en déchèterie peut être contreproductive à cause des déplacements engendrés.  
**Ajouter aux enjeux** : sensibiliser à la gestion autonome des déchets verts afin de limiter les déplacements vers les déchèteries (broyage des branchages à utiliser en paillages, ainsi que la tonte des pelouses, ...).
- Pour limiter les pertes de déchets non périssables qui s'envolent des véhicules et se retrouvent le long des routes (puis dans les cours d'eau une fois passés dans les broyeurs), organiser le suivi de l'application de la législation en entrée et sortie de déchèterie (filet obligatoire).
- Mayenne communauté atteignant les objectifs du département dans le domaine des ordures ménagères résiduelles, il est important de poursuivre la démarche et sensibiliser le Conseil départemental à se doter d'une politique plus ambitieuse.

# LA POPULATION DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

**.Développer des politiques de logements,** d'équipements et services favorables à l'attractivité du territoire pour les jeunes et en particulier les jeunes ménages avec enfants.

.Maintenir une mixité générationnelle dans les villes et villages aussi en faveur des anciens : équilibre à trouver entre des hébergements adaptés, « en ville » ou en milieu rural, et le maintien à domicile

.Améliorer la dynamique démographique de Mayenne et Lassay, les deux villes structurantes du territoire, afin de conforter l'armature de commerces, équipements et services aux rayonnements supra-communautaires

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Adapter la politique du logement aux revenus modestes des habitants du territoire (petits logements et logements sociaux, ...).
- Favoriser les implantations centre-ville proche des services en réhabilitant l'habitat inadapté aux attentes actuelles.

# LE PARC DE LOGEMENT

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

Devenir de la maison des agriculteurs à leur départ en retraite : logement banalisé pour son entretien et l'accueil de nouveaux habitants

...mais mesure du risque de contrainte sur le fonctionnement de **l'exploitation agricole reprise** (cohabitation avec d'anciens urbains, double réciprocité pour les bâtiments d'élevage, ...)

Problème des logements « abandonnés » (anglais, au nord notamment) : veille, observatoire, recherches pour mobiliser les propriétaires sur un devenir « actif » de ces logements ?...

Problème de reventes des maisons :

qui ne sont pas de plain-pied (**RdC surélevé**)  
situées en bordure de voie à fort trafic routier  
situées en bourgs sur de très petits terrains  
(sans espaces extérieur)  
de lotissements des années 70 ou avant...

Quelle mobilisation possible des bailleurs sociaux pour **développer le parc locatif** ?

Demandes de **logements locatifs dans certaines communes**

## Avis et contribution du groupe citoyen :

Concernant l'urbanisation dans les campagnes : trouver un équilibre entre :

- la préservation de l'activité agricole par une urbanisation maîtrisée favorisant la transmission et le rajeunissement de la population ;
- La préservation du patrimoine bâti en milieu rural.

Communiquer sur le fait que la maison à étage permet aussi le bien vieillir à domicile (activité physique, juste prévoir avec une chambre en bas). Elle offre de plus l'avantage de la compacité du bâti :

- élément de l'identité des bourgs
- favorable à la maîtrise de la consommation énergétique ainsi que celle de l'espace agricole.

Travailler la qualité du logement social locatif (insonorisation, balcon, ...).

# LE PARC DE LOGEMENT

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

Donner la **priorité à la dynamique urbaine des bourgs et centres-villes**, avant le développement périphérique par lotissement : il existe très souvent des potentiels de mobilisation de fonciers « libres » ou mutables (ex site de l'ancien hôpital à Mayenne) dans les enveloppes urbanisées des villes, bourgs et certains hameaux : reconquérir les centres

... avec parfois des difficultés de mobilisation (succession, absence de volonté de vendre, prix de ventes surestimés, propriétaire injoignable...)

Pertinent pour y diversifier une offre de logements par rapport au produit classique et « banal » du lotissement

Faciliter la **réhabilitation thermique du bâti existant** (logements, équipements) : maîtrise des dépenses énergétiques

Inciter la construction de **bâtiments passifs et à énergie positive** (Territoire à énergie positive pour la croissance verte)

## Avis et contribution du groupe citoyen :

Nous soutenons une politique volontariste d'amélioration de l'isolation des bâtiments qui sont pour certains de véritables passoires, vecteur de précarité énergétique pour les personnes à revenus modestes (sans parler de l'impact sur l'environnement).

# ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- . Développer des espaces publics, équipements, services... qui favorisent le lien social, intergénérationnel
- . Maintenir les écoles dans les bourgs pour garantir le maintien et/ou le développement de la population
- . Garantir l'accueil et le soin des personnes âgées, au regard du vieillissement de la population :
  - Améliorer qualitativement l'offre des EHPAD,
  - Adapter et développer les Foyers Logements, diversifier les types de « produits logements »
  - Mais aussi les services pour le maintien à domicile pour maintenir une mixité intergénérationnelle dans les bourgs et soutenir le petit commerce local (portages repas, co-voiturage, mobilisation sur les aides d'adaptation des logements, etc...)
- . Poursuivre les démarches en faveur de l'installation de la fibre optique : droit à l'information et la communication, développement de l'emploi individuel (télétravail) et du tissu économique des entreprises...

## Avis et contribution du groupe citoyen :

# ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- Améliorer l'accès à l'**offre de santé** dans les communes du nord du territoire, en tenant compte de l'évolution de la médecine en milieu rural (regroupements de médecins, permanences dans les communes, devenir des pharmacies...)
- Développer les réflexions et échanges entre communes pour évaluer au mieux les possibilités de mutualisation, partages, mises en réseau (des équipements et services) :
  - pour maîtriser les coûts d'investissement, mises aux normes et fonctionnement,
  - Pour mettre à niveau voire améliorer l'offre (par exemple en équipements sportifs)
  - Poursuivre la réflexion sur le CIAS (Centre intercommunal d'Action Sociale) pour favoriser l'accès aux services sociaux dans les petites communes
  - Faire un état des lieux des associations existantes pour favoriser l'emploi partagé, les coopératives d'emplois (répondre à la baisse du bénévolat)

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Favoriser la mobilité du patient vers les centres médicaux structurés (ambulance, hélicoptère, ...), en complément à une offre de permanences de médecins dans un rayon raisonnable (communes centres).
- En complément, développer la télémédecine à domicile (accès internet, compétences).
  
- Enrichir le diagnostic des équipements existants sur l'ensemble du territoire (piscine et maison de services au public de Lassay, ...) afin d'envisager des mutualisations et optimiser un accès équitable sur Mayenne Communauté.
  
- Faire un état de l'existant sur la thématique de la culture (infrastructures d'accueil, manifestations, évènementiels, ....) et proposer des enjeux correspondants aux besoins identifiés.

# LES ACTIFS ET LES EMPLOIS

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- .Conserver l'équilibre emplois locaux / actifs résidents à l'échelle communautaire, voire renforcer le rayonnement économique du territoire
- .Accompagner l'émergence d'un **4<sup>ème</sup> pôle d'emplois (Martigné-sur-Mayenne ?)** pour un meilleur équilibre territorial
- .Préserver l'emploi industriel et favoriser son développement
- .Répondre aux **besoins spécifiques des artisans**, en lien avec les besoins de l'économie résidentielle, et ceux des entreprises : accompagner leurs besoins de développement sur sites (assurant la compatibilité avec le voisinage éventuel de riverains) ou dans des zones adaptées
- .Accompagner le développement du télétravail, à **domicile** (et avec des lieux de travail partagés ?) / en lien avec la nécessité de télécommunications performantes

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- . Émergence d'un 3ème pôle et non d'un 4ème ???
- Martigné-sur-Mayenne bénéficiant de l'attractivité de Laval et de son positionnement sur l'axe routier majeur, il est préférable de cibler le développement de Mayenne et Lassay-les Châteaux, les deux villes structurantes du territoire.
- Afin de faciliter l'apprentissage, créer des habitats adaptés à la population jeune et fragile financièrement (à l'instar de ce qui existe à Lassay-les-Châteaux).
- Soutenir l'offre de formation en corrélation avec les besoins spécifiques de certaines entreprises.
- Supprimer à domicile et valoriser lieux de travail partagé.



# STRUCTURE ÉCONOMIQUE

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

**.Soutenir l'agriculture, valoriser la qualité du terroir mayennais et la production d'excellence**

.Organiser le développement de **nouvelles** zones dans le cadre d'une stratégie globale

.Maintenir un équilibre entre la dynamique économique des bourgs et villages et les potentiels des zones d'activités périphériques

**.Améliorer la qualité urbaine et fonctionnelle des zones d'activités** pour les rendre attractives, voire y développer le nombre d'entreprises ou d'emplois : se mettre au niveau des offres concurrentielles hors MC.

.Préserver et valoriser la spécificité industrielle locale

.Conforter la présence de d'artisans et de Très Petites Entreprises (TPE)

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Dans le diagnostic : changer le titre de la diapositive « filières d'excellence à l'échelle départementale » par « activité agricole » et indiquer que c'est un secteur « dynamique » à la place de « solide ».
- Remplacer par : « soutenir l'activité agricole respectueuse de l'environnement (eau, biodiversité, bocage, ...), valorisant la qualité des produits du terroir et soutenant l'activité économique. Favoriser les circuits-courts alimentaires notamment en bio en restauration collective. »
- Préserver les terres agricoles de qualité (valeur agronomique, bio, maraichage) de tous projets d'urbanisation, en orientant ces derniers plutôt vers les terres à faible potentiel agronomique et environnemental.
- Etablir un diagnostic des friches industrielles disponibles et privilégier leur réemploi ainsi que l'usage des 37 ha disponibles plutôt que la création de nouvelles zones d'activités en périphérie.
- Intégrer la réflexion sur la mobilité lors des opérations d'amélioration des zones d'activités existantes et projetées.

# STRUCTURE ÉCONOMIQUE

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- .Encourager, valoriser l'innovation économique et technologique (par exemple économie verte)
- .Valoriser le positionnement mondial de Laval autour de la réalité virtuelle / augmentée par l'accueil d'activités connexes
- .Diversifier l'immobilier et le foncier d'accueil d'entreprises : pépinière, hôtel d'entreprise, zones dédiée aux artisans, zones industrielles, maîtriser les zones d'activités ouvertes au commerce
- .Valoriser le télétravail : à domicile, et dans un espace de travail partagé (« co-working »)...en lien avec l'urgence de l'équipement en téléphonie mobile et très haut débit sur l'ensemble du territoire de MC
- .Maîtriser la valorisation de **l'effet « vitrine » le long de la déviation** (ne pas susciter des délocalisations internes reproduisant une dégradation des paysages)

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Développer l'urbanisation située à l'ouest de la déviation Moulay - Mayenne et préserver le côté Est des vues vers le paysage naturel.
- Limiter l'usage privatif de l'effet vitrine de la déviation afin d'en faire un bien commun à l'ensemble des usagers de la route, élément d'identité patrimoniale du territoire traversé (contre exemple de l'implantation de l'établissement Douillet).

# ENJEUX LIÉS AU COMMERCE

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

### Enjeux d'aménagement du territoire

- Réfléchir à une alternative au développement commercial de périphérie sur le Sud de Mayenne.
- Identifier le foncier le plus adapté pour l'accueil de nouveaux investisseurs en périphérie.
- Imaginer une nouvelle organisation commerciale en périphérie de Mayenne qui offre plus de lisibilité.
- **Définir la capacité de Martigné-sur-Mayenne** à proposer une offre alimentaire complète qui s'appuie sur un nouveau supermarché.

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- créer une liaison cyclo-piétonne entre l'établissement Leclerc et le pôle santé à Mayenne.
- l'implantation coté cimetière de la supérette de Martigné-sur-Mayenne est incohérente à une politique de dynamisation du centre-bourg et au développement des déplacements doux.
- Limiter le développement économique de cette commune du coté Est de la RN 162 afin de préserver le côté Ouest sur les vues ouvertes vers la campagne.

## PATRIMOINES ET OFFRE TOURISTIQUE

### Enjeux du SCoT et du PLUi :

- **Rendre plus visible l'offre touristique** du territoire en lien avec la thématique « nature, culture et patrimoines » / Conforter la Vallée de la Mayenne comme écrin de nature, support d'activités de loisirs et de sports de pleine-nature.
- Etudier les possibilités de valorisation touristique du site du lac de Haute Mayenne
- Poursuivre le développement de boucles et itinéraires vélos liés aux axes structurants (voie verte, Véloscénie de Paris au Mont St Michel, V43 de Ouireham à la Rochelle...) et une offre de services et séjours adaptés
- Préserver les « grands patrimoines » en autorisant des usages favorables à leur entretien : exemples de la maison Perrine à La Chapelle au Riboul, du patrimoine de l'évêché à La Haie-T (grande maison + presbytère), de châteaux et manoirs, moulins, lavoirs, anciens relais, voire chapelles ...
- Favoriser l'allongement du séjour touristique : promouvoir la diversité des activités de loisirs, développer l'offre d'hébergements déjà variée (roulottes, cabanes...)

### Avis et contribution du groupe citoyen :

- Développer une approche cohérente autour de l'eau (La Mayenne, le lac de Haute Mayenne, les étangs d'Aron, le plan d'eau du château de Lassay, ...) en collaboration avec les territoires voisins (réfléchir à l'interaction entre l'attractivité de la base de voile de la Haie Traversaine et le domaine touristique de Vaux à Ambrières-les-Vallées).
- Proposer des circuits thématiques (grand patrimoine, activités autour de l'eau, vélo, marche, ...).
- Remplacer V43 par « la Vélo Francette »
- Le Chemin de Compostelle traversant le territoire, l'ajouter dans l'inventaire et le valoriser (en lien potentiellement avec la CCBM et Pontmain, qui a le label Villes sanctuaires), idem avec les Chemins du Mont Saint Michel.
- Ajouter la valorisation des produits locaux de qualité (fromages, boissons à base de pommes et poires, escargots, ...) et de la gastronomie (circuits, paniers, liens vers les marchés et producteurs réalisant de la vente directe).
- Ajouter dans l'offre touristique l'inventaire et la préservation des chemins creux caractéristiques du Nord Mayenne.

# LA MOBILITE

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

.Mettre en œuvre rapidement le dernier tronçon nord de la déviation de la RN 162 (carrefour de Coulonges à St Fraimbault de Prières)

**.Déviation nord de Mayenne de la RN 12 :** échéance à long terme mais préserver l'avenir en maîtrisant l'urbanisation du corridor de passage

**.Requalifier** - sécuriser les tronçons dégradés du réseau routier secondaire

.Poursuivre les aménagements favorables à l'apaisement des circulations automobiles en villes / villages

.Inciter au passage des convois exceptionnels sur la déviation de la RN 162

.Développer les pratiques de covoiturage : notamment en adaptant l'offre en aires de covoiturage (Aron, St Fraimbault, Lassay par exemple), en lien avec l'échelle départementale

.Inciter au développement des Plans de Déplacements Entreprises, et inter-entreprises (à l'échelle de zones d'activités, par exemple)

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- **Déviation nord de la RN 12 à Mayenne** : enjeux capital et urgent à maîtriser l'urbanisation du corridor de passage de ce projet, afin de libérer rapidement le boulevard Lintier, la rue Rouillois et la rue Ambroise De Loré d'une circulation routière provoquant la désertification de ces quartiers (effet de coupure, nuisances sonores et qualité de l'air, maisons invendables, ...). La mise en œuvre urgente de cette déviation favoriserait la réhabilitation de nombreux quartiers délaissés, limitant ainsi le besoin en urbanisation de nouveaux lotissements périphériques. Ce projet de déviation Nord peut être envisagé en deux phases, la première Coulonges – route d'Ambrières et la deuxième, route d'Ambrières - Parigné. Son cofinancement pourrait être rapidement envisagé à l'identique du contournement nord de Château-Gontier (maîtrise d'ouvrage Conseil départemental).
- Actualiser la réflexion sur l'utilité de la 3<sup>ème</sup> tranche de la déviation Moulay – Mayenne, car la modernisation des deux routes départementales actuelles irait dans le sens de l'économie de l'espace agricole et de la maîtrise de la dépense publique.

# LA MOBILITE

## Enjeux du SCoT et du PLUi :

- .Réorganiser le transport urbain de la ville de Mayenne et étudier les alternatives en terme de mobilité sur le reste du territoire
- .Donner plus de lisibilité et de souplesse au service Petit Pégase
- .Etudier la possibilité de prendre en charge des vélos sur les autocars du réseau Pégase (CD 53)
- .Développer les liaisons continues vers Mayenne pour les **piétons-cyclistes** depuis la première couronne et au-delà... (notamment infra communal pour se rendre à des équipements sportifs, type piscine)
- .**Clarifier le réseau** et le maillage entre cheminements doux, voitures et engins agricoles pour éviter les conflits d'usages
- .Utiliser les voies vertes et autres voies structurantes comme armature d'un maillage de liaisons (au quotidien) et de boucles (loisirs)

## Avis et contribution du groupe citoyen :

- Améliorer la RD34 **Mayenne – Lassay – Couternes** afin de renforcer l'attractivité des deux pôles structurants du Nord Mayenne.
- Etudier le **contournement de Martigné sur Mayenne** en prolongeant la 2 x 2 voies.
- Organiser l'urbanisation à Mayenne afin d'encourager les pratiques alternatives à la voiture (lotissement excentré implique l'utilisation de la voiture, comme dans les communes périphériques).
- Différencier les voies vertes des pistes cyclables normalisées car les usages sont spécifiques.
- Organiser des points vélos aux extrémités des circuits de transport en commun de préférence à la prise en charge dans les autocars comme préconisé.
- Implanter des abris à vélos sécurisés dans les centres-bourgs, à proximité des commerces, services, ... et point de prise en charge (covoiturage, arrêt de bus, ...).